

28/05/26

## PLUI LIEUVAIN PAYS d'AUGE / REGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE ZI-14

---

### HABILLAGE

-  Bâti
-  Limite parcellaire
-  Limite communale

### ZONAGE

-  Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
-  Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
-  Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
-  Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
-  Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
-  A : zone agricole
-  Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
-  N : zone naturelle
-  Nj : secteur naturel de jardin
-  Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
-  Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
-  Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

### PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

-  Mare (L.151-23 CU)
-  Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
-  Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
-  Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
-  Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
-  Zone humide

La zone A permet le développement des activités agricoles, elle limite strictement tout autre usage afin de limiter leur mitage